



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE JEUDI 11 JUIN 2015

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le jeudi 11 juin 2015 à 18 h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Louise Savignac, Thierry Maheu, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absent à cette séance monsieur le conseiller David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

279-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1479-15

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 juin 2015, avis de motion du présent règlement a été donné;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Louise Savignac ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter le règlement numéro 1479-15 décrétant une dépense de 4 659 420 \$ pour la mise aux normes du poste de pompage Lasaline, la mise à niveau des postes de pompage et du système de supervision centralisé ainsi que la construction d'un poste de pompage sanitaire muni d'un réservoir souterrain sur la rue Bélanger dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et un emprunt de 2 176 734 \$ ainsi que l'affectation de la somme de 2 482 686 \$ des soldes disponibles du règlement numéro 1377-12 en vue de financer la dépense, tel que lu par la greffière.

Que la trésorière ou l'assistant trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 2 176 734 \$ au moyen d'avance ou de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant, à la Banque de Montréal.



No de résolution  
ou annotation

280-15 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE LOCATION DU LOGICIEL INFORMATIQUE PROFILESOFT INC.

Il est PROPOSÉ par madame Louise Savignac APPUYÉE de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer le contrat pour les services de location du logiciel informatique ProfileSoft inc. à ProfileSoft inc. pour une période fixe de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2016, et ce, au prix forfaitaire soumis pour un montant total de 24 087,27 \$, incluant les taxes.

Le coût du présent contrat ne pourra en aucun cas dépasser la somme de 24999,99 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-817.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière